

## CONSEIL D'AGGLOMERATION REUNION DU 01 JUILLET 2024 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-quatre, le premier juillet, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le vingt-cinq juin deux-mille-vingt-quatre par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à la Salle B du Complexe Sportif, 12 Rue des Salles, à La Bruffière, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 25 juin 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 47  
Quorum : 24

Étaient présents (42) : Cécile BARREAU – Isabelle BLAINEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Yvonnick BOLTEAU – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Myriam BOURASSEAU – Robert BRAUD – Jean-Michel BREGEON – Guy BREMOND – Francis BRETON – Stéphanie BRETON – Maëlle CHARIE – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Hubert CORMERAIS – Bernard DABRETEAU – Bernard DENIS – Claude DURAND – Martine FAUCHARD – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Jean-Martial HAEFFELIN – Eric HERVOUET – Anne-Marie JOUSSEAUME – Elodie LARCHER – Florent LIMOUZIN – Angéline MAINDRON – Sophie MORNIER – Joël OIRY – Laëtitia PAVAGEAU – Christian PICHAUD – Marc PUICHAUD – Sylvie RASSINOUX – Michelle RINEAU – Isabelle RIVIERE – Richard ROGER – Daniel ROUSSEAU – Nathalie SÉCHER – Geneviève SÉGURA –

Étaient représentés (3) : Pierre BOIS a donné pouvoir à Cécilia Grenet – Fabienne MULLINGHAUSEN a donné pouvoir à Sophie Mornier – Hubert PIVETEAU a donné pouvoir Jean-Martial Haeffelin

Étaient absents (2) : Adrien BARON – Béatrice DOUILLARD

Secrétaire de séance : Isabelle BLAINEAU

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime LE QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

### Délibération N°DEL20240701\_17

## Mise en place d'un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD)

Monsieur le Président donne la parole à Madame Cécile Barreau, Vice-présidente en charge de la Commission Sécurité et Accès des services au public au sein de la Communauté d'agglomération.

Cette dernière rappelle le cadre légal entourant le CISPD – Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance. Cette instance est créée par décret du 17 juillet 2002 et consacrée par l'article 1 de la loi du 05 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance. Il est rendu obligatoire pour les intercommunalités de plus de 50 000 habitants par la loi du 14 mars 2011, relative à la prévention de la délinquance, modifiant l'article L132-13 du Code de la sécurité intérieure.

Par ailleurs, cette instance relève des compétences exercées par Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération au titre des Dispositifs Locaux de Prévention de la Délinquance (parmi lesquels figurent, la Police Intercommunale, la Vidéoprotection et donc le CISPD).

L'objet de cette assemblée est de réunir autour d'un diagnostic partagé (Diagnostic local de Sécurité – D.L.S), les différents partenaires du territoire (Maires, services communaux et communautaires, établissements scolaires, bailleurs, transporteurs, justice, forces de l'ordre, etc.) confrontés aux faits de délinquance de toute nature afin de faire émerger une Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (STSPD). Celle-ci sera déclinée, par des groupes de travail pluridisciplinaires, en fiches-action dans différents domaines visant à lutter contre les différentes formes de délinquance identifiées.

Envoyé en préfecture le 11/07/2024

Reçu en préfecture le 12/07/2024

Publié le 12 JUIL. 2024

ID : 085-200070233-20240701-DEL20240701\_17A-DE

Ce plan d'actions sera réalisé en complémentarité avec les actions de prévention déjà posées dans le Plan Familles et Santé.

Vu le Décret n°2002-999 du 17 juillet 2002 relatif aux dispositifs territoriaux de sécurité et de coopération pour la prévention et la lutte contre la délinquance ;

Vu la LOI n° 2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance ;

Vu LOI n° 2011-267 du 14 mars 2011 d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure ;

Vu l'article L132-13 du Code de la sécurité intérieure ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Valide le principe de la mise en place d'un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD), en association avec les services du Département et de l'Etat,
- S'engage au préalable à la réalisation d'un Diagnostic Local de Sécurité (et enquête de victimation) auprès d'un cabinet spécialisé,
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Président pour exécuter la décision.

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine  
Chereau  
Date de signature : 11/07/2024  
Qualité : Président de Terres de  
Montaigu Communauté  
d'agglomération



*Certifiée exécutoire par le Président,  
compte tenu de la réception en Préfecture  
et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet  
d'un recours devant le Tribunal Administratif  
de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS  
24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un  
délai de deux mois à compter de sa  
publication et/ou notification*